(Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS BELO SUN

Toronto (le 25 juilliet. 2016) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui que, le 22 juillet 2016, Agnico Eagle a convenu d'acheter 14 922 760 actions ordinaires (les « actions concernées ») de Belo Sun Mining Corp. (TSX : BSX) (« Belo Sun ») dans le cadre de l'offre publique de souscription précédemment annoncée de Belo Sun visant 77 320 000 actions ordinaires (l'« offre »). Agnico Eagle paiera 0,85 $ CA par action concernée, pour une contrepartie totale de 12 684 346 $ CA. Agnico Eagle croit que la conclusion de l'offre aura lieu le 27 juillet 2016 ou aux environs de cette date.

Agnico Eagle détient actuellement 74 180 000 actions ordinaires de Belo Sun, ce qui représente environ 19,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de Belo Sun avant dilution. À la clôture de l'offre, Agnico Eagle détiendra 89 102 760 actions ordinaires de Belo Sun, soit environ 19,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de Belo Sun avant dilution (en tenant compte de l'offre, mais en supposant par ailleurs que le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de Belo Sun en date de la présente demeure inchangé).

Conformément à ce qui a déjà été annoncé, Agnico Eagle et Belo Sun sont parties à une entente sur les droits des investisseurs datée du 21 mai 2015 (l'« entente sur les droits des investisseurs »), en vertu de laquelle Agnico Eagle a le droit (qu'elle n'a pas exercé) de nommer une personne au conseil d'administration de Belo Sun et le droit de participer à certaines opérations de financement par actions de Belo Sun afin de conserver son placement proportionnel.

Agnico Eagle acquiert les actions concernées dans le but de maintenir sa participation proportionnelle dans Belo Sun conformément à ses droits en vertu de l'entente sur les droits des investisseurs. Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres de Belo Sun, ou encore vendre une partie ou la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Belo Sun qu'elle détient à ce moment.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

David Wong
Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Belo Sun est situé au 65, rue Queen Ouest, bureau 815, Toronto (Ontario), M5H 2M5.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. Agnico Eagle et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 25 juillet 2016. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévu », « pourrait », « fera » ou à l'utilisation d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent notamment, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs à la date de conclusion prévue de l'offre, de la participation d'Agnico Eagle dans Belo Sun au moment de la conclusion de l'offre ainsi qu'à l'acquisition ou à la vente d'actions de Belo Sun par Agnico Eagle dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.